

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 5 décembre 2025

Secrétaire de séance : Dany BARRAUD

Etaient présents 46 titulaires et 13 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-François CASAUX, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZOURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUUMECQ, Laurent KELLER, Bernard AURISSET, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTÉ, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Frédéric LOUSTAU, Jean-Paul PORTESSENY, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean-Michel IDOIPE à Flora LAPERNE, Patrick MAUNAS à Louis BENOIT, Jean CONTOU-CARRERE à Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Chantal LECOMTE à Raymond VILLALBA, Dominique QUEHEILLE à Marie-Lyse BISTUÉ, Christine CABON à Lydie ALTHAPÉ, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Sandrine HIRSCHINGER à Bernard AURISSET, Fabienne MÈNE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Stéphane LARTIGUE à Frédéric LOUSTAU

Absents : Jean-Claude COSTE, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Philippe SANSAMAT, Adrien LEHMANN, Michel CONTOU-CARRÈRE, Cédric PUCHEU, Gérard LEPRÊTRE, Laurence DUPRIEZ, Saïd SOUITA, Pierre BAHOUN, Elisabeth MIQUEU, Christophe GUERY

RAPPORT N° 251216-27-PER-

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT : MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Afin de garantir le bon fonctionnement des ALSH, il est nécessaire de créer les postes d'animateurs en Contrat d'Engagement Educatif (CEE) des ALSH Com a casa (Josbaig), Les Aventuriers du Barétous, Les Eterlous (Aspe) et Le Repaire des brigands (Lasseube) pour l'ensemble des périodes d'ouverture 2026.

Structures	Périodes d'ouvertures ALSH	Besoins prévisionnels en animateurs saisonniers
ALSH Com a casa (Josbaig)	ALSH d'Hiver 1 semaine, 9 février au 13 février 2026	2
	ALSH de Printemps 1 semaine, 6 avril au 10 avril 2026	2
	ALSH d'été 5 semaines, 6 juillet au 7 août 2026	3
	ALSH de la Toussaint 1 semaine, 19 octobre au 23 octobre 2026	2
ALSH Les aventuriers du Barétous	ALSH d'Hiver 1 semaine, 9 février au 13 février 2026	2
	ALSH de Printemps 1 semaine, 6 avril au 10 avril 2026	2
	ALSH d'été 5 semaines, 6 juillet au 7 août 2026	4
	ALSH de la Toussaint 1 semaine, 19 octobre au 23 octobre 2026	2
ALSH Le repaire des brigands (Lasseube)	ALSH d'Hiver 1 semaine, 9 février au 13 février 2026	7
	ALSH de Printemps 1 semaine, 6 avril au 15 avril 2026	7
	ALSH d'été 5 semaines, 6 juillet au 7 août 2026	8 <i>(7 pour l'ensemble du séjour + 1 sur les semaines de mini-camps)</i>
	ALSH de la Toussaint 1 semaine, 19 octobre au 23 octobre 2026	7
	ALSH périscolaire Mercredis du 7 janvier au 16 décembre 2026	1
ALSH Les Eterlous (Bedous)	ALSH d'Hiver 1 semaine, 9 février au 13 février 2026	2
	ALSH de Printemps 1 semaine, 6 avril au 10 avril 2026	2
	ALSH d'été 5 semaines, 6 juillet au 7 août 2026	5
	ALSH de la Toussaint 1 semaine, 19 octobre au 23 octobre 2026	2
Animateur volant mutualisé rattaché à la coordination enfance	ALSH d'Hiver 1 semaine, 9 février au 13 février 2026	1
	ALSH de Printemps 1 semaine, 6 avril au 10 avril 2026	
	ALSH d'été 5 semaines, 6 juillet au 7 août 2026	
	ALSH de la Toussaint 1 semaine, 19 octobre au 23 octobre 2026	

Pour rappel, par délibérations des 11 décembre 2019 et 26 juin 2025, les rémunérations nettes journalières et forfaitaires (hormis congés) sont les suivants :

- Animateur : 70 €
- Animateur Sanitaire : 80 €

Les crédits correspondants seront portés sur le BP 2026 de la Communauté de Communes du Haut Béarn.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à créer les postes d'animateurs en Contrat d'Engagement Éducatif (CEE) des ALSH Com a casa (Josbaig), Les Aventuriers du Barétous, Les Eterlous (Aspe) et Le Repaire des brigands (Lasseube) pour l'ensemble des périodes d'ouverture extrascolaires 2025,
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 16 décembre 2025
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé DB

Signé BU

Dany BARRAUD

Bernard UTHURRY